



6, rue le Corbusier – Z.I. Les Plesses
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
B.P. 11850
85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

AUP ARCHITECTURE
URBANISME
PATRIMOINE

1 Bis Rue Franklin
44000 NANTES



www.geouest.fr

270, Av. François Mitterrand
85340 OLONNE SUR MER
Tél. 02 51 23 85 52 - domesumer@geouest.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE D'OLONNE-SUR-MER

Lieu-dit « Haut des Rigottières »
Chemin du Pas Renaud
Allée d'Auteuil

Lotissement à usage principal d'habitation "LES PIERRINES"

PA8 - PROGRAMME DES TRAVAUX

Au Château d'Olonne,
Le
L'Aménageur



Sommaire

1. TRAVAUX	3
a) Première phase	3
b) Deuxième phase	3
2. VOIRIE DE DESSERTE INTERNE DU LOTISSEMENT	3
2.1. Description de la voirie	3
2.2. Terrassements - Nettoyage	4
2.3. Structures	4
2.4. Note sur la géométrie, l'altimétrie et la structure des voiries	5
3. ASSAINISSEMENT	5
3.1. Eaux pluviales	5
COLLECTEUR	6
BRANCHEMENTS INDIVIDUELS	6
BOUCHES AVALOIRS ET BOUCHES A GRILLE	6
CONTROLE CAMERA	7
3.2. Eaux usées	7
COLLECTEUR	7
BRANCHEMENTS INDIVIDUELS	7
BOÎTE DE BRANCHEMENT	7
CONTROLE CAMERA ET TESTS D'ETANCHEITE	7
4. PLAN DE RECOLEMENT	7
5. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE	8
6. ELECTRICITE	8
7. ECLAIRAGE PUBLIC	8
8. TELEPHONE	8
9. PLANTATIONS - ESPACES VERTS	8
10. REPURGATION	8
11. SIGNALISATION	9



1. TRAVAUX

Le présent programme des travaux et les plans généraux annexés définissent les travaux de viabilité du lotissement « LES PIERRINES » à OLLONNE SUR MER.

L'accès automobile pourra s'effectuer à partir du Chemin du Pas Renaud au Sud de l'opération ou de l'Allée d'Auteuil à l'Ouest.

Le tracé et les caractéristiques des ouvrages décrits ci-après pourront être adaptés en fonction des contraintes techniques, avis et études détaillés des services concessionnaires, si besoin est, avant exécution.

Les travaux seront réalisés en deux phases, à savoir :

a) Première phase

- nettoyage du terrain ;
- terrassements généraux ;
- réseaux eaux usées, eaux pluviales ;
- branchements particuliers eaux usées, eaux pluviales ;
- voirie provisoire avec bicouche ;
- réseaux eau potable, téléphone (génie civil), électricité, éclairage public (sauf candélabres) et gaz (si desserte) ;
- branchements particuliers eau potable, téléphone, électricité et gaz (si desserte).

b) Deuxième phase

- Bordures ;
- chaussée définitive, stationnements et trottoirs ;
- candélabres ;
- espaces verts et plantations ;
- signalisation.

2. VOIRIE DE DESSERTE INTERNE DU LOTISSEMENT

2.1. Description de la voirie

La voie dénommée **V1** est la voie principale de desserte du lotissement qui permet de relier le Chemin du Pas Renaud à l'Allée d'Auteuil. La largeur du profil en travers de cette artère est variable mais les principaux éléments, qui la composent, sont :

- une chaussée à double sens de circulation de 5,00 m de large pour l'ensemble de la voie ;
- deux zones de stationnements perpendiculaires à la chaussée ;
- un trottoir de 2,00 m de large côté Ouest à l'entrée du lotissement ; pour ensuite laisser place à un cheminement piéton de 3,00 m de large sous une bande d'espace vert de largeur variable ; puis le trottoir passe du côté Est à partir de la façade du lot 14 et jusqu'à la façade du lot 36.



Les voies dénommées V2, V3 et V4 sont les voies secondaires de desserte du lotissement qui boucle la voirie V1. Le profil de ces trois voies sera le suivant :

Pour V2 :

- une chaussée à sens unique de circulation de 5,00 m de large à l'entrée de voie depuis V1 en façade des lots 11 à 13, et passant à 3,50 m de large en sortie de voie en façade des lots 13 et 14 ;
- un trottoir borduré de 2,50 m de large côté Est et Sud, avec intégration ponctuelle de places de stationnement longitudinaux.

Pour V3 :

- une chaussée à sens unique de circulation de 3,50 m de large pour l'ensemble de la voie ;
- un trottoir borduré de 2,00 de largeur au Nord et 2,50m au Sud, pour l'intégration ponctuelle de stationnements longitudinaux ;
- une zone de stationnements perpendiculaires entre le lot 22 et une bande d'espace vert de largeur variable.

Pour V4 :

- une chaussée à sens unique de circulation de 5,00 m de large à l'entrée et à la sortie de voie depuis V1;
- un trottoir borduré de 2,50 m de large côté Sud, avec intégration ponctuelle de places de stationnement longitudinaux ;
- deux zones de stationnements en bataille, en façade des lots 33 et 39;

Au total, ce seront 52 places publiques qui seront réalisées sur l'ensemble des voiries.

2.2. Terrassements - Nettoyage

La terre végétale sera décapée sur l'emprise de la voie et des aires de stationnement, et régalande ou stockée dans l'emprise du lotissement.

Une partie de cette terre servira à réaliser les espaces plantés EV

Les déblais de terrassements seront utilisés sur place ou évacués à l'extérieur du chantier.

La réalisation des fonds de forme de voirie nécessitera des travaux de terrassements en léger déblais ou remblais par rapport au terrain naturel.

2.3. Structures

L'ensemble de la voirie (chaussée et trottoir), sera réalisé de la façon suivante :

- une couche de forme en grave 0/80 (de carrière ou recyclée) sur une épaisseur de 0,40m ;
- une couche de fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15 m ;
- une imprégnation à l'émulsion de bitume avec gravillons 6/10 ;
- un revêtement en enrobé de teinte noire dense à chaud 0/10 à 150 kg/m² pour la chaussée ;
- un revêtement en enrobé de teinte noire dense à chaud 0/6 à 120 kg/m² pour les trottoirs.

Les stationnements seront réalisés de la manière suivante :

- une couche de forme en grave 0/80 (de carrière ou recyclée) sur une épaisseur de 0,20m ;
- une couche de fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,20 m ;



- mise en œuvre de béton balayé, dosé à 350 kg/m³ de ciment, fibré sur une épaisseur de 18 cm.

L'entrée à l'Est de l'îlot A sera réalisée de la manière suivante :

- un revêtement alternant mélange terre pierre et bandes de béton balayé pour assurer une continuité verte avec une structure béton sur 0,18m pour les bandes béton avec couche de forme en grave 0/80 sur une épaisseur de 0,35m, une couche de fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15m.

Les sentiers piétonniers sur les espaces verts EV5, EV6, EV8 et EV11 seront réalisés de la manière suivante :

- une couche de fondation en grave 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15 m ;
- un revêtement en sablage sur une épaisseur de 5 cm.

Avant la délivrance de l'autorisation de vente des lots, un revêtement bi-couche sera réalisé sur la 1^{ère} phase de l'empierrement de la voirie uniquement (les trottoirs et les stationnements resteront empierrés).

Les bordures seront en béton, de type suivant :

- en limite de la voirie (en domaine privé), bordure basse franchissable type CS1 au droit des accès automobiles sur 5,00 ml environ et parpaing pour le reste des façades ;
- bordure haute non franchissable type T2 pour effet « effet chasse roue » au contact de la voirie avec les espaces verts (avec surbaisse ponctuel pour permettre l'accès aux engins d'entretien) ;
- bordure haute franchissable, posée en surbaissée (vue de 2 cm), type T2, pour tout le reste des bordures (liaison trottoir / chaussée, stationnement chaussée, accès engins espaces verts, etc.).

2.4. Note sur la géométrie, l'altimétrie et la structure des voiries

Il est à noter que les caractéristiques géométriques du tracé des voiries (type de bordure, emplacement et tracés, revêtements...) ou des espaces verts pourront être modifiées, en fonction des conditions et contraintes techniques de réalisation et d'adaptation rendues nécessaires par la construction des lots et/ou les conditions de mise en œuvre lors des différentes phases de réalisation des travaux.

De la même manière, la description des structures de chaussée, trottoir et stationnement, reportée en supra, est indicative et susceptible d'être modifiée en fonction des prescriptions d'éventuelles études, des conditions météorologiques lors de la mise en œuvre des voiries, des contraintes de chantier, etc...

Les informations du §2.3 du présent programme des travaux ainsi que les tracés de voiries/espaces verts du plan PA8.1 restent indicatives.

3. ASSAINISSEMENT

3.1. Eaux pluviales

Les eaux de ruissellement de la voirie et de drainage des lots seront collectées par des canalisations. Ces eaux seront dirigées vers deux bassins de rétention et régulation situés au Sud du projet.

Le premier bassin existant, situé à l'arrière des lots 7 à 10 et des lots 28 à 33, collectera les eaux de ruissellement des voiries V3, V4 et la partie nord de V1 au-delà du lot 25.



Le deuxième bassin, à créer, situé dans l'espace vert EV2, collectera les eaux de ruissellement des voiries V2 et la partie sud de V1 jusqu'au lot 24.

Avant rejet, ces eaux seront régulées par un ouvrage spécifique doté d'un ajutage afin d'évacuer les eaux avec un débit limité vers le réseau public.

La zone de rétention sera créée sous la forme d'un bassin paysager de 250 m³ doté de pentes douces – 5Hz pour 1V afin d'en faciliter l'entretien du côté des lots, et d'un muret en gabions de hauteur variable par rapport au TN le long de la limite d'opération.

Le rejet des eaux pluviales s'effectuera dans le fossé existant de l'autre côté du Chemin de Pas Renaud.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau a été établi parallèlement au présent dossier par le cabinet d'études hydraulique OCE situé à Challans.

Des amorces de réseaux pourront être réalisées pour anticiper l'extension possible du lotissement au Nord.

COLLECTEUR

Les canalisations seront en béton centrifugé série 135 A à partir du Ø500mm ou en PVC SN8 jusqu'au Ø400mm.

Les regards de visite seront préfabriqués, de diamètre Ø 1000 avec cunettes maçonnées, échelons et tampons en fonte ductile série lourde siglé EP. Ils seront réalisés à chaque changement de pente, de diamètre et de direction.

BRANCHEMENTS INDIVIDUELS

Ils seront constitués par des tuyaux de diamètre Ø 160 mm en PVC, type SN8, classe 4.

Les raccordements sur le réseau principal seront réalisés par piquage direct sur canalisation ou par piquage sur regard avec cunette.

En limite de chaque lot, l'aménageur réalisera sur domaine public, à l'extrémité du branchement en attente, un regard tabouret emboîtures à joints, passage direct en PVC CR4 classe 41, corps 315, doté d'une entrée et d'une sortie en Ø 160 avec tête regard en fonte et tampon hydraulique classe C250 soit 250 kN. La trappe de fermeture sera de la norme NF EN 124 carré avec gravure EP.

Des amorces de réseaux seront réalisées pour raccorder l'îlot A et l'îlot F au réseau gravitaire.

BOUCHES AVALOIRS ET BOUCHES A GRILLE

Il est prévu la pose de grilles ou bouches avaloirs en nombre suffisant afin de permettre une bonne évacuation des eaux pluviales de la voirie.

Les branchements des grilles avaloirs seront réalisés en PVC de Ø 200, type SN8.

Les raccordements seront réalisés par piquage direct sur canalisation ou sur le regard EP.

Elles seront réalisées ainsi :

- cheminée en PVC de diamètre Ø 500 ;
- bac de décantation de profondeur minimale 0,20 m ;
- raccordement direct du tuyau de branchement sans dispositif siphon ;
- grille plate en fonte ou bouche avaloir forme type ;
- avaloirs et grilles conformes à la norme handicapée PMR (espacement des barreaux inférieur à 2 cm).



CONTROLE CAMERA

Une inspection télévisée du réseau EP mis en place par l'aménageur sera exigée avec fourniture du dossier de récolement et des supports vidéo. Le résultat de ces contrôles sera remis à la Mairie D'OLONNE SUR MER

3.2. Eaux usées

Le réseau eaux usées recueillera les eaux vannes et ménagères en provenance des constructions sur l'emprise du lotissement. Elles seront captées par des collecteurs posés sous voirie et dirigées gravitairement vers le réseau d'eaux usées existant situé sous le Chemin du Pas Renaud.

Des amorces de réseaux seront réalisées pour raccorder l'îlot A et l'îlot F au réseau gravitaire.

COLLECTEUR

Les canalisations seront en PVC SN16 de Ø200mm.

Les regards de visite obligatoirement en plastique de :

- Ø1000mm en extrémités/têtes de réseaux, aux intersections et aux changements de directions importants ;
- Ø800mm pour les regards de passage ou de changements de directions à faible courbure.

Ils seront recouverts d'une trappe circulaire verrouillable en fonte ductile série lourde siglé EU sur une couronne de répartition en béton armé.

BRANCHEMENTS INDIVIDUELS

Les raccordements des branchements particuliers en Ø 125 PVC SN8 afflueront sur la canalisation principale par une culotte de jonction en PVC de type Ø 200/125 avec un angle de 67°30. Les branchements dans les regards de la canalisation principale sont interdits, sauf si ce branchement afflue au radier prévu à cet effet (pas de chute).

BOÎTE DE BRANCHEMENT

En limite de parcelle, l'aménageur réalisera sur domaine public, à l'extrémité du branchement en attente, un regard tabouret, emboîture à joints, passage direct en PVC CR4, classe 41, corps Ø 250, doté d'une entrée et d'une sortie en Ø 125 avec tête regard en fonte ronde et tampon hydraulique de classe C250 soit 250 kN. La trappe de fermeture sera de la norme NF EN 124 ronde avec gravure EU.

CONTROLE CAMERA ET TESTS D'ETANCHEITE

Une inspection télévisée du réseau EU mis en place par l'aménageur sera exigée avec fourniture du dossier de récolement et des supports vidéo.

Des tests d'étanchéité, à l'air ou à l'eau du réseau EU mis en place, seront réalisés par un organisme spécialisé.

Le résultat de ces contrôles sera remis à la Communauté de Communes des Olonnes.

4. PLAN DE RECOLEMENT

Un plan de récolement précis des réseaux EU et EP suivant la charte GEOPAL sera établi par l'aménageur. Celui-ci comprendra notamment les emplacements et les niveaux des réseaux, regards et branchements particuliers.



Le plan de récolement devra être remis en double exemplaire à la Mairie d'OLONNE SUR MER pour l'obtention d'autorisation de vente des lots.

5. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE

L'ensemble des lots sera alimenté en eau potable à partir des conduites d'eau existantes sur le Chemin du Pas Renaud et l'Allée d'Auteuil.

L'étude sera faite par VENDEE EAU.

La protection incendie sera assurée en partie par un poteau existant situé sur le Chemin du Pas Renaud (face à V1). Un poteau incendie sera également posé à l'angle Ouest du lot 34, dans le pan coupé.

6. ELECTRICITE

L'ensemble des lots sera alimenté en électricité (en souterrain) à partir des réseaux existants sur le Chemin du Pas Renaud et l'Allée d'Auteuil.

L'étude sera faite par le SyDEV.

7. ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage des voies du lotissement sera assuré par la pose de candélabres.

Le type de candélabres sera défini soit, en cohérence avec le matériel déjà installé dans le secteur, soit avec ceux prescrits par la Commune d'Olonne-sur-Mer.

L'emplacement indicatif des points lumineux figure sur le plan des réseaux souples et éclairage public (PA8-3).

En cas d'implantation d'un point lumineux dans un espace vert, une dalle en béton sera réalisée autour du mât afin de faciliter l'entretien ultérieur de cet espace.

8. TELEPHONE

L'ensemble des lots sera alimenté en téléphone (en souterrain) à partir des réseaux existants sur le Chemin du Pas Renaud et l'Allée d'Auteuil.

9. PLANTATIONS - ESPACES VERTS

Les aménagements paysagers comprendront l'engazonnement et l'entretien des espaces communs dénommés EV1 à EV11, y compris le bassin de rétention à créer, ainsi que le nettoyage des haies conservées.

Etant entendu que les essences de l'ensemble des végétaux plantés seront choisies parmi celles figurant dans la charte du bocage rétro littoral du plan vert de la Commune d'Olonne-sur-Mer.



Essences
Arbre-repère
Quercus Ilex
Arbre à moyen développement
Carpinus betulus
Acer campestre

Le paillage sera réalisé en écorces de feuillus.

Les tuteurages seront en châtaignier écorcé, les fosses de plantations feront 1,50m x 1,50m x 1,00m. Elles seront complétées d'un apport d'amendement organique et couverte de copeaux bois sur une surface de 1m x 1m et sur une épaisseur de 0,10m.

10. REPURGATION

Le tracé et les caractéristiques des voiries du projet offrent toute possibilité pour une collecte en porte à porte

En dehors des créneaux de ramassage, les containers ou autres sacs devront être stockés dans les lots.

11. SIGNALISATION

Signalisation verticale

Cette signalisation comprendra notamment les panneaux suivants :

- 1 panneau "STOP", de type AB4 au raccordement de V1 sur le chemin du Pas Renaud ;
- 3 panneaux « STOP », de type AB4 au raccordement de V2, V3 et V4 sur V1 ;
- 3 panneaux "ENTREE D'UNE ZONE 20" et « SENS UNIQUE », pour V2, V3 et V4 ;
- 3 panneaux de "FIN DE ZONE 20" et « SENS INTERDIT », pour V2, V3 et V4.

A l'intérieur de l'opération, le régime de 'priorité à droite' prévaudra.

Signalisation horizontale

Il sera matérialisé à la peinture résine :

- les bandes d'arrêt "STOP" et leur retour ;
- la matérialisation des places de stationnements longitudinaux ou en batailles ;
- les passages piétons et leurs bandes podotactiles ;

